



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Motion des personnels de catégorie C du 4^{ème} congrès

Président : Delphine Rapporteur : Hélène REYMONDON

Le Collège C administratif réuni au 4^{ème} congrès du SNP2E-FO du 15 au 18 septembre 2025 à LA LONDE LES MAURES, conscients des coups portés par les politiques publiques des gouvernements successifs depuis plusieurs années, s'inscrit pleinement dans les résolutions générales des congrès de la FEETS FO d'octobre 2023 et de la FGF FO de mars 2025 et s'engage dans le combat pour la défense des agents, de leurs statuts, des carrières et rémunérations ainsi que de leurs conditions de travail.

Depuis notre dernier congrès, en septembre 2021, les catégories C administratives ont été les premières victimes de ces politiques destructrices de la réforme de la fonction publique : Austérité budgétaire, Gel du point d'indice, Baisse de leur pouvoir d'achat, Promotions en nombre insuffisantes, Effondrement de leurs effectifs... et la liste est longue.

Cette transformation destructrice de la fonction publique, a poursuivi et aggravé la remise en cause du statut général, et donc également des statuts particuliers, notamment par le recours accru aux personnels contractuels (CDD), à l'individualisation de la rémunération (RIFSEEP, CIA, PTETE, PSR), aux conséquences de la disparition des CAP et des CHSCT.

Cette remise en cause du service public s'est traduit pour les agents des catégories C dans nos ministères par :

- Un plan social, véritable mal être au travail,
- L'insuffisance du nombre de promotions,
- L'inversion de carrière inacceptable et toujours présente pour certains agents de catégorie C promus à la catégorie B
- Les lignes directrices de gestion (LDG) en lieu et place des CAP, et leurs conséquences néfastes pour les mobilités et les promotions.

Le gouvernement poursuit sa politique austéraitre de blocage des rémunérations, d'effondrement des effectifs, de liquidation des missions publiques et généralisant la précarisation des emplois par le recours massif aux contractuels.

38

39 **Les adjoints administratifs, agents de catégorie dits « d'exécution »**
40 **sont les premiers et les plus violemment impactés par ces restrictions**
41 **budgétaires massives (pour 2025, 40 milliards pour « l'effort de guerre » !)**

42

43 **C'est pourquoi,**

44 **Face à cette véritable déclaration de guerre contre la Fonction Publique, contre le statut**
45 **et les missions de service public,**

46

47 **Le collègue C administratif du SNP2E-FO, REVENDIQUENT pour les adjoints**
48 **administratifs de nos ministères :**

49

50 **I - EN DÉFENSE DES DROITS ET ACQUIS STATUTAIRES CONQUIS PAR LES**
51 **MOBILISATIONS :**

52 - le maintien et la défense du statut général des fonctionnaires et de ses statuts de corps
53 particuliers, contre toute forme de statut interministériel généralisant la mobilité fonctionnelle et
54 géographique,

55 - le retrait des contre-réformes et toutes les remises en cause du cadre égalitaire de notre statut
56 général,

57 - l'arrêt du recrutement par contrats à durée déterminée pour pallier aux manques d'effectifs dû
58 au non remplacement de fonctionnaires, l'ouverture d'un concours local et national pour le
59 recrutement de vrais emplois statutaires en lieu et place des emplois précaires de notre pôle
60 ministériel,

61 - la création de postes (ETP) permettant de remplir les missions de service public

62 - le recrutement national par voie de concours

63

64 **II – DÉROULEMENT DE CARRIÈRE ET RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE**

65

66 Concernant le déroulement de carrière, **Force Ouvrière** exige :

67

68 ➤ le retour des compétences et prérogatives des CAP statutaires par corps, pour la gestion
69 des mobilités et des promotions

70

71 ➤ un corps sur deux niveaux de grade, le 2ème niveau de grade correspondant au 1^{er}
72 niveau de la catégorie B.

73

74 ➤ une augmentation des ratios promus/promouvables à l'intérieur du corps des agents de

75 catégorie C permettant le passage automatique des promouvables au grade supérieur,
76 comme cela se fait dans d'autres ministères, et d'atteindre le dernier échelon du dernier
77 niveau de grade.

78 ➤ un véritable accès à la catégorie B par :

79 – **une augmentation conséquente du taux de promotion par liste d'aptitude et**
80 **examen professionnel.** *Force Ouvrière* réaffirme la vocation des adjoints
81 administratifs principaux à occuper des fonctions et des missions de catégorie B et, à
82 ce titre, obtenir la promotion dans ce corps.

83 – **la réouverture d'un véritable plan de requalification de C en B**, prenant en compte
84 les agents déjà en poste sur des missions de catégorie B.

85 – **la revalorisation totale de la grille de catégorie B**, pour un vrai déroulement de
86 carrière pour les agents de catégorie C.

87 ➤ le passage systématique et hors contingentement de promotion au grade ou au corps
88 supérieur avant la cessation d'activité.

89

90 C'est par l'intervention systématique de nos camarades, en direction de chaque chef de service
91 - que nous avons commencé à mettre en œuvre dès la mise en place des LDG - que nous
92 arracherons la satisfaction de ces revendications.

93

94 **III – DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT ET RÉMUNÉRATION**

95 **Le collège C administratif du SNP2E FO** exigent l'ouverture de véritables négociations, dans
96 le cadre de l'augmentation générale des rémunérations portée par notre fédération générale
97 des fonctionnaires, sur la base de notre projet de rénovation de grilles indiciaires

98 Nous revendiquons un salaire correspondant à un travail, à une définition statutaire et donc une
99 charge de travail. Nous savons que le taux d'exploitation des travailleurs se réalise par
100 l'augmentation de sa charge de travail, alors que le salaire, lui, n'augmente pas, et même
101 baisse !

102 Donc nous voulons que les entretiens professionnels actent ces réévaluations, avec la prise en
103 compte des missions « *en mode dégradé* », nouvelle dénomination de l'emploi et des missions
104 publiques !

- 105 • un démarrage de la grille au minimum à 120 % du SMIC au premier niveau de grade,
- 106 • un rattrapage intégral du pouvoir d'achat : à minima 31,50 % d'augmentation de la valeur
107 du point d'indice (+10 %)
- 108 • une revalorisation immédiate des grilles indiciaires offrant de véritables déroulements de
109 carrières,

- 110 • L'arrêt du système injuste du RIFSEEP, qui consacre l'individualisation des
111 rémunérations et accentue les injustices et les inégalités de traitement.
- 112 • l'intégration de l'ensemble du régime indemnitaire dans le traitement soumis à pension
113 civile, sans perte de pouvoir d'achat,
- 114 • la revalorisation et l'harmonisation par le haut du régime indemnitaire.
- 115 • La suppression du jour de carence en cas de maladie, et le rétablissement du maintien
116 de salaire à 100 % en cas de congé maladie.

117

118 **IV - EN DÉFENSE DES DROITS ET ACQUIS POUR LA MOBILITÉ CHOISIE :**

119

120 **Force Ouvrière** exige l'arrêt des suppressions des postes et l'arrêt des réorganisations. En
121 effet, cela conduit à de plus en plus de mobilités imposées, parfois sanctionnées par le régime
122 indemnitaire, à une polyvalence accrue, allant parfois jusqu'à l'affectation sur plusieurs postes
123 de travail

124 **Force Ouvrière** exige, le retour des prérogatives des CAP statutaires de corps pour l'examen
125 des demandes de mobilités et le respect des règles statutaires (rapprochement de conjoint,
126 dossier social...) dites « *priorités légales dans les LDG mobilités* », comme cela a été engagé
127 par nos sections, dans chaque service, dès la publication des LDG.

128

129 **V - EN DÉFENSE DES DROITS ET ACQUIS CONCERNANT LA SANTÉ ET LES**

130 **CONDITIONS DE TRAVAIL :**

131

132 **Force Ouvrière** exige l'arrêt des réorganisations des services persistantes qui engendrent de
133 très nombreuses situations de risques psychosociaux, notamment chez les catégories C, où
134 l'accentuation des mesures de mutualisation, de polyvalence, fait de l'adjoint administratif le
135 « *bouche trou* » de service.

136

137 **Force Ouvrière** exige le respect par l'État employeur de ses obligations en matière d'Hygiène,
138 de sécurité et de conditions de travail et la présence et le recrutement des médecins de
139 prévention dans tous les services.

140 **Force Ouvrière** exige la réinstallation des CHSCT avec toutes leurs prérogatives,
141 compétences, et les moyens humains et matériels que cela impose.

142

143

144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176

EN CONCLUSION,

Le collège des C administratifs mandate ses instances nationales pour faire aboutir ces légitimes revendications catégorielles dans le cadre du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers, seuls garants de l'égalité de traitement des agents d'un même corps.

Plus que jamais, notre engagement, c'est RÉSISTER, c'est toujours REVENDIQUER, et ce sera RECONQUÉRIR demain, et le collège C administratif du SNP2E FO et les adjoints administratifs de nos ministères s'inscrivent pleinement dans les résistances et combats en cours et la préparation de ceux à venir, qui permettront que la riposte se construise contre le démantèlement de nos missions publiques et de nos statuts et pour la reconquête de l'ensemble de nos acquis statutaires.

Par conséquent, les adjoints administratifs de nos ministères, syndiqués au SNP2E FORCE OUVRIÈRE s'inscrivent pleinement dans le IV^o congrès de notre syndicat national pour poursuivre et renforcer le combat de résistance et de reconquête de tous nos droits statutaires.

Ils s'inscrivent aussi dans la recherche de l'unité d'action avec les mobilisations qui se multiplient, dans tous les secteurs professionnels, public et privé, pour les salaires et la défense des postes de travail, donc de l'emploi statutaire.

Non au budget de guerre, oui au budget qui maintient et renforce nos services publics, nos salaires et notre protection sociale !

Et désormais, la conviction est faite depuis les grandes grèves de 2023 contre la retraite à 64 ans : ce ne sont pas avec des « journées d'action » que l'on peut vaincre, c'est par la grève unie, qui permet de bloquer le pays, que l'on peut gagner.

**REJOIGNEZ FORCE OUVRIÈRE
ORGANISEZ-VOUS POUR LA DÉFENSE ET LA RECONQUÊTE
DE VOS DROITS ET ACQUIS !**